

Comme le député de Perth, je tiens à féliciter le gouvernement de sa décision au sujet de l'organisme central en question. L'une des choses qui me préoccupent, c'est que vu la taille de cet organisme, il pourrait avoir tendance à oublier le grand nombre de journaux hebdomadaires et de publications des groupes ethniques. Nous voudrions que le gouvernement insiste pour que l'organisme utilise mieux ces hebdomadaires et de ces publications. Cela n'a pas toujours été le cas.

L'hon. Jim Fleming (ministre d'État (Multiculturalisme)): Madame le Président, je remercie beaucoup le député de sa question. Vu mes autres fonctions, je puis garantir au député que les publications des groupes ethniques n'auront pas à souffrir de mes décisions en matière de communications. J'espère aussi que nous réussirons à améliorer le fonctionnement du système, sans toutefois nuire d'une façon quelconque aux nombreuses activités fort valables de la presse.

J'ajouterai aussi que, d'après les renseignements qui m'ont été fournis, le gouvernement fédéral n'a pas fait assez de publicité dans les hebdomadaires par le passé et que j'ai l'intention d'y remédier.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LES PLAINTES FORMULÉES PAR DES MEMBRES DU SERVICE—LA PRÉTENDUE DISCRIMINATION

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, je voudrais demander au solliciteur général pourquoi les membres du service de sécurité, du moins ici en Ontario, ne sont pas armés dans l'exercice normal de leurs fonctions? Que pense-t-il des plaintes formulées par des membres du service de sécurité et d'autres personnes également qui s'estiment lésés à cause de leurs activités relativement à l'association des 17 divisions; sauf erreur, je crois que son collègue de Notre-Dame-de-Grâce l'a justement interrogé à ce sujet il y a quelques semaines.

Le ministre sait-il que quelques membres du service de sécurité se sont plaints auprès de leurs officiers supérieurs que de telles mesures peuvent aller à l'encontre de l'article 382 du Code criminel et aussi à l'encontre de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, j'ignore si des membres du service de sécurité ont formulé de telles plaintes. Je vais me renseigner. Pour ce qui est du port d'armes, je vais également aller aux renseignements. Je crois que la tâche essentielle du service de sécurité consiste à recueillir des renseignements. Porter une arme ne ferait pas partie de ce type d'activités.

M. MacKay: Madame le Président, puisque le ministre n'est pas au courant, je lui transmettrai des copies de la correspondance officielle au sujet de ces deux questions. D'après moi, c'est une pratique assez étrange puisque les simples agents et les membres d'autres services de la GRC portent une arme dans l'exercice de leurs fonctions tandis que les membres du service de sécurité qui opèrent à un niveau beaucoup plus élevé, par exemple, en assurant la protection de personnalités

Privilège—M. Murphy

importants et le reste, ne peuvent porter une arme sauf dans des circonstances particulières. J'espère que le ministre examinera la question.

M. Kaplan: Madame le Président, la permission de porter une arme n'a rien à voir avec le rang d'un agent, mais se rattache plutôt aux fonctions qu'il exécute à un moment donné.

* * *

● (1500)

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. MURPHY—LA RÉDUCTION DU PRIX DES CAMIONS ET DES AUTOMOBILES

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, vendredi dernier à la Chambre, j'ai interrogé le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) sur le fait que la société Chrysler n'offrirait pas aux consommateurs Canadiens la réduction de \$200 à \$1,000 dont jouissent les consommateurs américains. Je lui ai posé la question supplémentaire suivante, qui se trouve à la page 1152 du Hansard:

... le ministre va-t-il contacter immédiatement la société pour faire en sorte que les consommateurs canadiens fassent d'aussi bonnes affaires avec la société Chrysler qu'elle n'en a fait avec le gouvernement canadien?

Le ministre m'a donné la réponse suivante:

Madame le Président, je suis très heureux que mon honorable ami du NPD reconnaisse officiellement que nous avons conclu une bonne entente avec la société Chrysler pour les travailleurs canadiens et la population en général. Je tiens à ce que sa déclaration figure au compte rendu.

Ensuite, comme le compte rendu le rapporte à la même page, le ministre a ajouté:

Comme je l'ai dit à mon honorable ami, je serai très heureux d'étudier la question qu'il a soulevée. Toutefois, je dois dire que je n'étais pas au courant des détails qu'il a donnés sur ces réductions. De toute façon, il est important que le NPD nous confirme que nous avons conclu une bonne entente avec la société Chrysler pour les travailleurs et la population du Canada.

Madame le Président je n'entends pas soulever de nouveau cette question. Cependant, j'entends m'assurer que le ministre et tous les députés comprennent bien que je n'ai jamais donné à entendre qu'on avait conclu une bonne entente pour les travailleurs et les Canadiens. Je tiens à ce qu'ils sachent que, bien au contraire, c'était la société Chrysler qui faisait une très bonne affaire sur le dos des Canadiens, et qu'elle n'avait pas offert un programme de rabais comparable à celui qu'elle offre aux consommateurs américains. C'est Chrysler qui fait la bonne affaire. Jamais je n'ai dit à la Chambre que les Canadiens et les travailleurs de la société Chrysler faisaient une bonne affaire.

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Je me réjouis que le député ait signalé cet aspect, madame le Président, car les travailleurs de la société Chrysler, de leurs concessionnaires et de leurs fournisseurs seront bien consternés d'entendre ce qu'il vient de dire.

Mme le Président: Je suppose que le député de Churchill (M. Murphy) est satisfait des explications que le ministre vient de lui fournir. Cependant, je dois lui signaler qu'il ne s'agissait pas là d'un abus de privilège parlementaire, le député n'étant tout simplement pas satisfait de la réponse d'un ministre.